

Ci-après dénommée « l'Appiteur »

Ci-après dénommée(s) individuellement « Partie » ou « les Parties »

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'Appiteur dispose d'un carnet d'adresses d'acheteurs et de vendeurs de biens immobiliers haut de gamme.

Le Client possède un réseau d'agences immobilières sous son enseigne JUNOT et dispose d'une image forte dans son secteur, axée sur des prestations « haut de gamme ».

Le Client a fait valoir son intérêt pour les compétences de **l'Appiteur** propres à lui permettre de développer cette image et son activité.

Les Parties se sont donc rapprochées afin d'arrêter et de formaliser dans la présente convention les conditions et les formalités de leur accord.

EN CONSÉQUENCE IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

